



FORMASANTE
50 Rue tudelle
45100 Orléans
www.formasante.fr

Téléphone : 02 38 56 01 01

E-mail : contact@formasante.fr

Les directives anticipées

INFORMATIONS :

Public :

Personnel soignant

Si non spécifié, pas de prérequis

Durée : 14h

Intervenant :

Formateur spécialiste des thématiques fin de vie et directives anticipées

CONTEXTE :

Dans le souci d'améliorer les conditions de la fin de vie, la loi n° 2005-370 du 22 avril 2005, relative aux droits des malades et à la fin de vie introduit pour la première fois en France les directives anticipées, complétée par la loi Claeys et Leonetti du 2 février 2016. Les directives anticipées donnent la parole au patient et lui permettent de s'impliquer dans son projet personnalisé. En encourageant le dialogue sur la fin de vie, elles favorisent avec les professionnels du domicile une relation de confiance. Les professionnels ont besoin d'être sensibilisés au besoin d'une prise en charge toujours plus singulière et humaine en se laissant guider par les directives anticipées dans les décisions nécessitant une évaluation globale des intérêts du patient. Ces directives nous renvoient aux notions d'autonomie et de compétence, de paternalisme et de bienfaisance. À la lumière de ces questionnements et de notre expérience, nous proposons ici une formation relative à la compréhension de cette problématique dans un contexte réglementaire en pleine mutation et à la méthodologie d'élaboration et d'utilisation des directives anticipées.

LE + DE LA FORMATION

Les directives anticipées

L'intervenant apporte des éléments de compréhension, de repérage et d'analyse en illustrant son approche par de nombreux exemples.

OBJECTIFS :

- Connaître les enjeux des textes et les mutations réglementaires régissant les directives anticipées
- Comprendre le lien entre les directives anticipées et le projet d'accompagnement personnalisé
- Comprendre les mutations réglementaires actuelles
- Savoir préparer le patient à cette démarche (Avant)
- Être en capacité de mener un entretien avec le patient et/ou des proches (Pendant)
- Trouver des solutions lorsque le recueil des directives anticipées s'avère difficile
- Savoir mettre en œuvre une démarche collégiale
- Savoir organiser la prise en compte des directives anticipées (Après)

PROGRAMME :

- Connaissance de soi face à la mort : le fonctionnement psychique du soignant
- Historique sur les droits du patient en fin de vie
- Qu'entend-on par directives anticipées, quelles sont leurs conditions de validité ?
- Quand informer un patient de la possibilité de rédiger des directives anticipées ?
- Les notions d'éthique à respecter
- Techniques d'entretien appliquées au recueil des directives anticipées
- La place de la personne de confiance et des proches
- Quels conseils de rédaction donner à un patient ?
- Directives anticipées et traçabilité : Que garder ? Que mentionner dans le dossier du patient ?
- Conservation, accessibilité et consultation des directives anticipées
- Comment prendre en compte les directives anticipées dans une décision ?

NOTRE DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE —

- Les apports de connaissances seront articulés d'une part autour des questions issues de la pratique professionnelle, et d'autre part sur la base des recommandations de bonnes pratiques existantes et



FORMASANTE
50 Rue tudelle
45100 Orléans
www.formasante.fr

Téléphone : 02 38 56 01 01

E-mail : contact@formasante.fr

Les directives anticipées

des derniers textes réglementaires.

- Les professionnels seront sollicités pour analyser, évaluer ce qui pose des difficultés dans leur pratique, prendre du recul et proposer des pistes d'amélioration à partir de situations concrètes.
- Elle privilégiera des méthodes pédagogiques actives et interactives.

EVALUATION & LIVRABLES

- L'évaluation des acquis est réalisée tout au long de la formation, à l'aide de techniques et outils choisis par l'intervenant.
- La satisfaction des participants est évaluée à l'aide d'un questionnaire et par un « tour de table ».

- L'intervenant fournit un support synthétisant les points clés de la formation.
- Un certificat de réalisation est délivré aux participants.